

ALLOCUTION DE MONSIEUR HAROLD MARTIN
PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

MARDI 18 OCTOBRE 2011

***Signature des conventions des transferts de compétences
liés à l'enseignement***

Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (Albert DUPUY),
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Monsieur le Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie (Roch WAMYTAN),
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis ce matin pour procéder à la signature des conventions de transfert de compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement secondaire public, d'enseignement privé, d'enseignement agricole, de santé scolaire et de transfert du Centre de Documentation Pédagogique.

Permettez-moi de vous dire tout d'abord que je me réjouis que nous puissions , Monsieur le Haut-Commissaire de la République et moi-même, au nom de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie, procéder aujourd'hui à ces signatures.

Je crois que ce 18 octobre 2011 restera une date symboliquement importante, un moment fort pour nous tous, pour la Nouvelle-Calédonie, dans le processus initié depuis les accords de Matignon-Oudinot et acté dans l'Accord de Nouméa.

Mais, au-delà de l'émotion, je mesure également la responsabilité qui est la nôtre, et l'ampleur de la tâche qui s'annonce. Parce que la mise en œuvre des transferts de l'enseignement ne s'arrêtera pas avec les signatures de ce matin.

Parce que la réussite de ces transferts concerne l'éducation, c'est-à-dire que cela concerne tous les Calédoniens, toutes les familles, et leur avenir. Nous

devons nous montrer à la hauteur de cet enjeu et prendre le temps de mesurer les conséquences des signatures de ce matin.

L'éducation constitue une priorité dans la préparation de la société de demain. Notre système éducatif doit permettre à chacun de se former, de se cultiver, de s'épanouir, de développer les talents des uns et des autres, mais aussi de devenir un citoyen conscient et informé, appartenant à un monde pluriel, qui fera vivre sereinement la communauté de destin que nous avons choisie.

C'est pourquoi l'éducation ne doit pas être considérée comme une charge supplémentaire pour la Nouvelle-Calédonie, mais comme un investissement, un pari sur un avenir en construction et une chance à saisir pour l'Ecole.

Il s'agit bel et bien du futur de notre société qui nous demande du sérieux, de la constance, et un réel esprit d'ouverture.

Le droit à l'éducation doit être garanti, ainsi que la liberté de l'enseignement, chère à nos réseaux d'enseignement privé fortement enracinés dans notre histoire.

L'égal accès de tous à une formation reconnue et de qualité doit être un objectif partagé par tous les acteurs de l'enseignement, et, au-delà, par tous les Calédoniens.

C'est dans cet esprit constructif que nous avons travaillé pour que les conventions de transfert permettent à la Nouvelle-Calédonie d'exercer les nouvelles compétences qui vont être les siennes à partir du 1^{er} janvier 2012 dans les meilleures conditions possibles.

Les gouvernements successifs, depuis 2008, lorsque le Comité des Signataires du 8 décembre a acté le principe de la Mise à Disposition Globale et Gratuite des personnels, ont voulu réussir ces transferts en garantissant aux personnels, aux établissements, aux directions, aux élèves et à leurs parents la continuité du service public d'éducation et les moyens de la rendre possible.

Nos parlementaires, nos élus, nos services ont joué un rôle considérable tout au long de ce chemin qui n'a pas toujours été facile, notamment lorsqu'il a fallu se mettre d'accord sur les compensations financières, sur l'évaluation des charges ou encore sur les modalités matérielles des transferts, je pense en particulier aux budgets liés aux investissements.

Nos partenaires de l'Etat ont été attentifs à notre volonté de faire progresser notre système éducatif et ont décidé de nous accompagner dans nos choix et dans nos nouvelles responsabilités.

Vous le savez, la Nouvelle-Calédonie a souhaité que l'Education nationale et le Ministère de l'Agriculture conservent un certain nombre de compétences,

notamment en matière de délivrance de diplômes, d'examens et de concours, de certification des maîtres ou encore d'évaluation : s'il s'agit là de permettre à notre système éducatif de ne pas s'isoler et de lui donner un certain nombre de garanties reconnues, cela n'interdit nullement, grâce au Projet éducatif que nous sommes en train de construire, les aménagements et les adaptations indispensables aux particularités de notre société riche de la diversité de ses cultures.

De même, avec la création d'un service unique, nous avons choisi de nous prémunir contre les désordres et les incohérences, en privilégiant au contraire la qualité d'un pilotage qui désormais devra répondre clairement à deux tutelles mais sans conflit.

Les signatures de ce 18 octobre sont l'aboutissement de plusieurs années de dialogue, de travail entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie, mais aussi le fruit de la concertation avec les partenaires sociaux, les associations de parents, les acteurs de l'éducation. La loi organique et la loi du pays votée à l'unanimité par les élus du Congrès en novembre 2009 nous ont permis de travailler en partageant le souci constant des intérêts de la Nouvelle-Calédonie et de sa jeunesse, avec la volonté d'améliorer notre Ecole grâce à ces transferts.

Enfin je sais que les conventions de transfert ont demandé de la part des services et des personnels un travail considérable et une implication quotidienne dont je voudrais ici, au nom du Gouvernement, les remercier.

Mesdames, Messieurs, j'ai le sentiment que quelque chose commence, et que la rentrée des classes de février 2012 ne sera pas tout à fait une rentrée comme les autres pour la Nouvelle-Calédonie.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi.